

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 19 décembre 2016 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 05 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 3.0 Décompte progressif numéro 2 – travaux 2016 du programme TECQ 2014-2018 ;
 - 4.0 Acceptation des frais – ordonnance de la personne désignée ;
 - 5.0 Liste des comptes soumis pour approbation ;
 - 6.0 Affaires nouvelles :
 - 6.1
 - 7.0 Période de questions (15 minutes);
 - 8.0 Ajournement ou levée de la séance;

311-12.2016 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le sujet «Nomination d'une nouvelle personne désignée» soit ajouté à l'item 6.1 ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

312-12.2016 3.0 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2 – TRAVAUX 2016 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 264-11.2016;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 33 793,70\$ incluant les taxes est facturé par Sintra inc. pour la correction des fondations d'une partie des rues Bibeau, Chanoine Groulx et Leblond justifiant particulièrement l'augmentation des frais reliés aux différents matériaux granulaires et d'une majorité des entrées charretières;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur confirme que les quantités ont été vérifiées et que les travaux sont en général conformes aux spécifications des plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande le paiement de la facture 26-1357-D2 du 15 novembre 2016 au montant corrigé de 71 787,77\$ incluant les taxes et l'acceptation provisoire des travaux ;

CONSIDÉRANT la retenue de 10%, soit 52 115,16\$ incluant les taxes à être payée en novembre 2017 lors de l'acceptation finale des travaux en tenant compte de 3 types de déficiences notées par l'ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 2e versement d'un montant de 71 787,77\$ incluant taxes à Sintra inc., selon la facture modifiée 26-1357-D2 du 15 novembre 2016 pour les travaux de réparation et pavage des rues Bibeau, Chanoine Groulx, Leblond et du Parc;

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller, Yvon Larochelle demande des précisions concernant les types de déficience.

313-12.2016 4.0 ACCEPTATION DES FRAIS – ORDONNANCE DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée a émis une ordonnance le 26 novembre 2015 dans le dossier du 43 et 55 rang 2 nord ;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée a coordonné des travaux avec un entrepreneur les 24 et 25 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 0242 au montant de 5 346,34\$ incluant les taxes à la compagnie Excavation Steve Vigneux pour ces travaux effectuées les 24 et 25 octobre 2016.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER- SÉANCE 06 AU 18 DÉCEMBRE 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600790 (I)	4879		2016-12-09	37	HYDRO-QUEBEC	2 030,73 \$
Total des chèques émis						2 030,73 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 19 DÉCEMBRE 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600791 (I)	4895		2016-12-20	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	263,73 \$
201600792 (I)	4883		2016-12-20	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	368,81 \$
201600793 (I)	4891		2016-12-20	41	PETITE CAISSE	93,05 \$
201600794 (I)	4894		2016-12-20	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	86,14 \$
201600795 (I)	4880		2016-12-20	51	BELL MOBILITE	200,04 \$
201600796 (I)	4900		2016-12-20	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 303,16 \$
201600797 (I)	4901		2016-12-20	54	TARDIF DIESEL INC.	478,28 \$
201600798 (I)	4882		2016-12-20	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	330,00 \$
201600799 (I)	4887		2016-12-20	123	GSC COMMUNICATION INC.	102,33 \$
201600800 (I)	4899		2016-12-20	161	SINTRA INC.	71 787,77 \$
201600801 (I)	4897		2016-12-20	300	SANI ESTRIE INC.	5 541,55 \$
201600802 (I)	4896		2016-12-20	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	2 780,10 \$
201600803 (I)	4889		2016-12-20	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201600804 (I)	4898		2016-12-20	455	SINTO INC.	86,23 \$
201600805 (I)	4892		2016-12-20	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	4 419,79 \$
201600806 (I)	4886		2016-12-20	587	G.G. LAROCHE EXCAVATION	11 888,42 \$
201600807 (I)	4890		2016-12-20	717	OUELLET SUZANNE	590,08 \$
201600808 (I)	4893		2016-12-20	739	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	722,22 \$
201600809 (I)	4902		2016-12-20	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	1 109,03 \$
201600810 (I)	4881		2016-12-20	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	45,99 \$
201600811 (I)	4903		2016-12-20	921	VALORIS -	4 507,04 \$
201600812 (I)	4884		2016-12-20	965	DUPUIS MARYSE	71,75 \$
201600813 (I)	4888		2016-12-20	1117	LES SERVICES EXP INC.	574,88 \$
201600814 (I)	4885		2016-12-20	1155	EXCAVATION ESV	5 346,34 \$
					L'écolo boutique	-68,45 \$

Total des chèques émis

112 790,39 \$

314-12.2016 5.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 19 décembre 2016 au montant de 112 790,39\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

315-12.2016 6.1 NOMINATION D'UNE NOUVELLE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée auprès de la municipalité afin de régler une mésentente concernant l'aménagement de fossés en vertu de l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2015, une ordonnance a été rendue par la personne désignée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de procéder à la nomination d'une nouvelle personne désignée dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER Monsieur Pierre Auclair de la compagnie GESTIM comme personne désignée conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales, et ce,

pour les seules fins de l'ordonnance rendue à la demande de Ferme Sansoucy & Fils s.e.n.c.;

DE NOMMER Monsieur Jean Vasseur, de la compagnie GESTIM, substitut;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 6 POUR

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Raymond Letarte commente la retenue de garantie de 10% de Sintra. Monsieur le maire explique.

316-12.2016 8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h10.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière